

COMMUNE de HAUT VALROMEY

DEPARTEMENT de l'AIN

ARRETE : AR\_2022\_093

AUTORISATION D OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE BERNARD Aimé sur le marché  
de Noël à Songieu le 26 novembre 2022

Le Maire de la Commune de HAUT VALROMEY

Vu la demande présentée par M. BERNARD Aimé, Vins de Seyssel, Sylans 205 route des Vignes à Corbonod sollicitant l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Songieu, Haut Valromey le samedi 26 novembre 2022 de 8h00 à 18h00, à l'occasion du marché de Noël devant se dérouler au Chalet des deux Sapins à Songieu

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête

**Article 1 :** Monsieur BERNARD Aimé, vins de Seyssel, Sylans 205 route des Vignes à Corbonod est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie :

**Le samedi 26 novembre 2022 à l'occasion du Marché de Noël qui aura lieu de 8h00 à 18h00 à Songieu, Chalet des deux sapins, commune de Haut Valromey**

**Article 2 :** aucune boisson alcoolisée ne devra être servie aux mineurs.

Une copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie et au demandeur.  
La présente autorisation devrait être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à HAUT VALROMEY,  
le 21 novembre 2022  
Le Maire, Bernard ANCIAN.

